

Prise en charge UD62 - déplacements nationaux

Applicable pour tous les déplacements nationaux et toutes les activités sportives, uniquement dans le cadre des championnats nationaux UGSEL.

1) organisation par UD62 d'un déplacement pour un championnat national:

- **participation établissement : 15%** (85% à la charge de l'UGSEL62) sur facture du transporteur au prorata des élèves transportés (par établissement).

2) organisation par UD59Lille (ou 59Cambrai) d'un déplacement pour un championnat national:

Regroupement de plusieurs UD pour les raisons suivantes :

- trop peu d'élèves ou d'établissements qualifiés sports co : équipe unique sur une UD)
- déplacement bus trop long (dans ce cas organisation établissement)

organisation par UD59Lille : **participation établissement : 30%** de la facture transport de l' UD 59Lille au prorata des élèves transportés (70% à la charge de l'UGSEL62)

3) Aucune organisation d'un déplacement pour un championnat national

L'établissement organise seul (ou complète avec d'autres) son déplacement.

- **participation établissement : 50%** (50% à la charge de l'UGSEL62) sur présentation d'une facture de transporteur, location véhicules, facture établissement (cas d'un minibus appartenant à l'établissement)...

Ceci s'entend, pour le déplacement (moyen de transport , dans la limite du raisonnable



Rappel : un établissement qui décide de sortir de ce cadre de transport collectif, organisé par une UD (ou regroupement d'UD), ne pourra prétendre à une participation de l'UD62